

Rentrée 2019-2020



Ecole maternelle Louise SCHEPPLER,
3 rue de Fouday
67 000 Strasbourg
03.88.32.37.93
maternelle.scheppler@gmail.com

Bienvenue dans l'école de votre enfant !

Sommaire



1. L'école maternelle et le programme officiel d'enseignement
2. Présentation de l'équipe
3. L'organisation du temps scolaire
4. Pour aider votre enfant à réussir dans sa scolarité
5. Infos pratiques à l'école Louise Scheppler

I. L'école maternelle et le programme officiel d'enseignement

a) L'école maternelle dans l'école primaire

Votre enfant entre à l'école maternelle, première étape de son parcours scolaire.

L'école maternelle (petite, moyenne et grande section) constitue avec l'école élémentaire, l'école primaire. Le cycle unique des apprentissages premiers recouvre toute l'école maternelle et prépare progressivement l'enfant aux apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire.

L'école maternelle travaille avec l'école élémentaire ou plus particulièrement avec le cycle 2, pour mettre en œuvre et véritable continuité des apprentissages et un suivi individuel de l'enfant.

Entrer à l'école, c'est entrer dans une collectivité qui a un programme d'enseignement, mais c'est également entrer dans une collectivité qui a ses règles de vie.

L'école maternelle est une école bienveillante. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité. Elle s'appuie sur un principe fondamental : tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser. En manifestant sa confiance à l'égard de chaque enfant, l'école l'engage à avoir confiance dans son propre pouvoir d'agir, de penser, dans sa capacité à apprendre et réussir sa scolarité au-delà.

Bulletin officiel N°2 du 26 mars 2015

b) Le programme officiel d'enseignement

En s'appuyant sur le besoin d'agir et sur le plaisir du jeu et en respectant les besoins et les rythmes biologiques de chacun, l'école organise des modalités spécifiques :

- Apprendre en jouant
- Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes
- Apprendre en s'exerçant
- Apprendre en se remémorant et en mémorisant



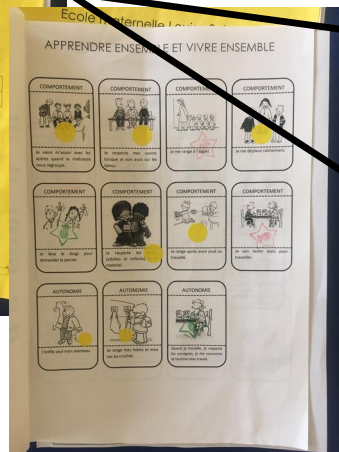
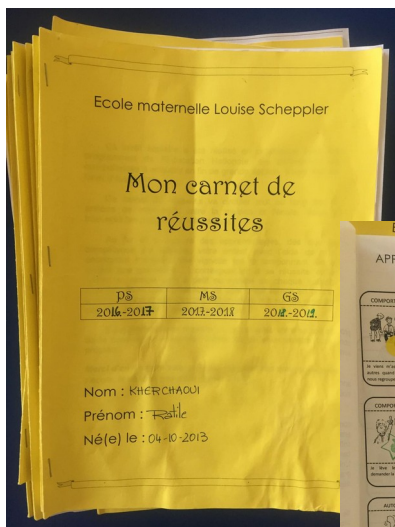
Les 5 domaines d'apprentissage

Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions	
- Oser entrer en communication - Comprendre et apprendre - Échanger et réfléchir avec les autres - Commencer à réfléchir sur la langue et acquérir une conscience phonologique	- Écouter de l'écrit et comprendre - Découvrir la fonction de l'écrit - Commencer à produire des écrits et en découvrir le fonctionnement - Commencer à écrire tout seul
Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique - Agir dans l'espace, la durée, sur les objets - Adapter ses équilibres et ses déplacements - Collaborer, coopérer, s'opposer	Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques - Développer les goûts pour les pratiques artistiques - Découvrir différentes formes d'expression artistique - Vivre et exprimer ses émotions
Construire les premiers outils pour structurer sa pensée - Découvrir les nombres et leur utilisation - Explorer les formes, des grandeurs, des suites organisées	Explorer le monde - Se repérer dans l'espace et le temps - Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière



Pour plus d'informations « L'école maternelle et le programme officiel d'enseignement »
<https://eduscol.education.fr/cid10317/ecole-maternelle.html#lien1>

c) Le carnet de réussite : pour vous informer des progrès de vos enfants



Un recueil d'observations régulières sur un temps suffisamment long pour permettre aux apprentissages de se réaliser.

Un document qui peut prendre des formes diverses, dans lequel l'enseignant présente des traces significatives de l'activité de l'enfant et une interprétation synthétique de l'évolution de son parcours d'apprentissage.

Un carnet dont le contenu doit être simple, compréhensible et lisible par les parents. Une ressource qui rend compte du cheminement de l'élève pour renseigner la synthèse des acquis à la fin de la GS.



Pour plus d'informations « Suivi et évaluation des apprentissages des élèves à l'école maternelle »

<https://eduscol.education.fr/cid97131/suivi-et-evaluation-a-l-ecole-maternelle.html>

2. Présentation de l'équipe

a) Le corps enseignant

⇒ La directrice exerce un rôle de responsabilité administrative et pédagogique et représente l'institution auprès de la commune et des parents d'élèves. Elle est déchargée tous les lundi et est disponible pour tout rendez-vous sur ce créneau-là.

⇒ Les professeurs des écoles sont des professeurs polyvalents, ils enseignent toutes les disciplines et peuvent exercer en école primaire de la première année de maternelle jusqu'à la dernière année de primaire.

Salle 1	Salle 3	Salle 4	Salle 5	Salle 6
Emma Meyer Directrice	Claudine Glessier	Joëlle Bruckmann	Jacki Walch	Catherine Ritleng

b) Autres personnels membres intervenant pendant le temps scolaire

⇒ Les ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle) assistent les professeurs et encadrent les élèves pendant le temps scolaire et certains temps périscolaire comme la cantine et la garderie. En maternelle, elles/ils veillent aux soins corporels et à l'hygiène des enfants.

⇒ Les AVS (Assistants de vie scolaire) sont chargés du suivi individuel d'élèves en situation de handicap.

⇒ Le RASED : aide les professeurs des écoles (sur demande) à identifier les difficultés rencontrées par certains élèves et à mettre en place une prise en charge et des réponses adaptées.

Psychologue scolaire, Valérie Klein : rased.strasbourg.9@gmail.com

⇒ Médecin et infirmier : ils interviennent à la demande de toute personne qui en exprime le besoin.

⇒ Le concierge et aide concierge : participent à l'entretien des espaces intérieurs et extérieurs et au bon fonctionnement de l'établissement.

⇒ Parents d'élèves : vous êtes membre à part entière de la communauté éducative, vos **élus** sont à votre écoute et vous représentent au conseil d'école.

⇒ La cantinière : Solange, la gérante de cantine scolaire s'occupe principalement de la restauration des enfants à l'école

c) *Le périscolaire*

L'encadrement des enfants hors temps scolaire est assuré par des animateurs et des ATSEM (restauration, garderie avant et après l'école) qui est organisé par la ville de Strasbourg.

→ **Responsable du site** : Mathieu HOYON 06.89.56.04.38

3. Organisation du temps scolaire

a) Organisation de la journée, locaux et horaires

Une journée type

L'accueil :

C'est un temps privilégié d'écoute et d'attention porté à chaque enfant. C'est un sas entre le monde de la famille et celui de l'école, qui permet de passer du statut d'enfant à celui d'élève. Ce moment d'accueil est limité dans le temps (8h00 – 8h30).

Les rituels :

Ils sont organisés le matin ou au fil de la journée. Ces temps collectifs permettent aux élèves d'entrer dans les activités. Ils font partie intégrante des apprentissages.

Les temps d'apprentissage :

Ils sont organisés soit en grand groupe, soit en petits groupes. Le temps est un facteur important : répétition et régularité sont essentielles dans la stabilisation des acquisitions.

Les regroupements :

Ces temps collectifs permettent aux élèves de découvrir les activités et de communiquer sur leurs apprentissages, leurs démarches, leurs émotions.

Les temps de récréation :

Les récréations sont au nombre de deux, une par demi-journée. Elles sont organisées et surveillées par les enseignants. Elles permettent aux élèves de profiter de l'air extérieur, de bénéficier de l'alternance des lieux et d'inventer des jeux. La cour est aménagée en espaces divers adaptés aux besoins des enfants.

La sieste ou temps de repos :

C'est un temps nécessaire aux enfants de petite section.

Les locaux

5 salles de classe :

- Au rez-de chaussée : salle 1 et salle 3
- Au premier étage : salles 4, 5 et 6

Une cour de récréation

1 salle de motricité

une bibliothèque actuellement en reconstruction

une restauration scolaire

2 salles d'hygiène et de propreté

Une salle de sieste (salle 2)

Les horaires pour tous les jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) sont les suivants :

	Matin	Après-midi
Accueil entre ...	8H00 - 8H30	13H30 - 13H40
Sortie entre ...	11H30 - 11H40	16H00 - 16H10

b) Vacances scolaires

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	STRASBOURG	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants		Reprise des cours : vendredi 30 août 2019	
Rentrée scolaire des élèves		Reprise des cours : lundi 2 septembre 2019	
Vacances de la Toussaint		Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2019	
Vacances de Noël		Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2020	
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 22 février 2020 Reprise des cours : lundi 9 mars 2020	Fin des cours : samedi 15 février 2020 Reprise des cours : lundi 2 mars 2020	Fin des cours : samedi 8 février 2020 Reprise des cours : lundi 24 février 2020
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 18 avril 2020 Reprise des cours : lundi 4 mai 2020	Fin des cours : samedi 11 avril 2020 Reprise des cours : lundi 27 avril 2020	Fin des cours : samedi 4 avril 2020 Reprise des cours : lundi 20 avril 2020
Vacances d'été		Fin des cours : samedi 4 juillet 2020	

4. Pour aider votre enfant à réussir dans sa scolarité

Le manque de sommeil, les écrans et une mauvaise alimentation ont des conséquences graves sur la capacité à apprendre.

LES ÉCRANS

→ **TÉLÉPHONES, TABLETTES, TÉLÉVISIONS ET ORDINATEURS**

A 4 ans, pas d'écran pendant le repas et avant de dormir. Jamais pour calmer un enfant. Fixer des règles claires sur le temps d'écran. Respecter les âges indiqués sur les programmes. Toujours être auprès de son enfant pour en discuter avec lui. Et donner l'exemple...

(source : 3, 6, 9, 12.org)

LE GOÛTER

Dans notre école, il n'y a plus de temps consacré à la collation matinale car cela peut aboutir à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants.

(source : AFSSA – Agence française de sécurité sanitaire des aliments)

Si toutefois votre enfant souhaite fêter son anniversaire avec ses copains de classe, il est possible de ramener un gâteau à l'école.

LE POINT SUR

Comment adapter le visionnage à l'âge de l'enfant ?



Un des rôles du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) est la protection du jeune public. Voici ses recommandations pour adapter le visionnage selon l'âge de nos enfants.

« Le guide pratique, la famille Tout-Ecran »

https://www.cleml.fr/fileadmin/user_upload/espace_familles/guide_emi_la_famille_tout_ecran.pdf

.....

Avant 3 ans

La télévision n'est pas adaptée aux enfants de moins de 3 ans. Avant cet âge, l'enfant se construit en agissant sur le monde : la télévision risque de l'enfermer dans un statut de spectateur à un moment où il doit apprendre à devenir acteur du monde qui l'entoure (voir p. 46).

.....

Entre 3 et 6 ans

Il est conseillé de privilégier des sessions de visionnage courtes. Il faut par ailleurs apporter une vigilance particulière sur ce que l'enfant regarde, car il n'a pas de recul par rapport aux images. Il ne percevra pas forcément la différence entre la fiction et la réalité et considérera comme réelles les images effrayantes qu'il aura vues, sans avoir les mots pour exprimer ce qu'il ressent. D'où l'importance de dialoguer avec lui.

ALIMENTATION

Proposer un petit-déjeuner et limiter le sucre (sodas, gâteaux).
Les produits sucrés sont des excitants (difficultés à se concentrer, problèmes d'apprentissage).

LE SOMMEIL

Les jeunes enfants ont besoin de plus de douze heures de sommeil par jour. Il est donc conseillé de coucher votre enfant aux alentours de 20h.

La sieste de l'après-midi ne compromet pas le sommeil de la nuit.

Le jeune enfant a besoin de temps et de sommeil pour fixer dans sa mémoire des savoirs : ce temps participe aux acquisitions.

Les doudous et tétines sont évidemment les bienvenus lors de ce temps de repos et relaxation.

LIRE EN FAMILLE

Des chercheurs en éducation ont montré que les familles où les parents lisent le plus d'histoires sont celles où les enfants réussissent le mieux à l'école.
Proposition d'abonnement à l'Ecole des Loisirs ou bien possibilité d'emprunter dans toutes les bibliothèques de la Ville de Strasbourg gratuitement.

PROPRETÉ

L'enfant a besoin d'être propre.
C'est une condition nécessaire au bien être de l'enfant à l'école.

Pour cela, à l'école maternelle on organise :
• des passages réguliers et répétés aux sanitaires et l'accès à l'autonomie physique : se rendre aux toilettes à la demande.

ASSIDUITÉ SCOLAIRE

L'école maternelle n'est pas une garderie !
A partir du moment où l'enfant est inscrit à l'école, il est obligatoire qu'il vienne tous les jours.

L'assiduité scolaire est dans l'intérêt de l'enfant :
un élève absent régulièrement progresse moins vite.

Actuellement, des réformes sont en cours concernant l'instruction obligatoire des enfants de maternelle. Des détails vous seront communiqués au plus vite concernant leur avancé.

A lire sur internet :

<https://www.education.gouv.fr/cid140324/pour-une-ecole-confiance-instruction-obligatoire-ans.html>



Pour pouvoir anticiper ou approfondir certaines thématiques « La mallette des parents »

<https://edusco.education.fr/cid103171/ecole-maternelle.html#lien1>

5. Quelques informations importantes à l'école Louise Scheppler

a) Sécurité dans l'école et retards

Aucun enfant ne sera remis à un autre adulte que ceux que vous avez désignés sur la fiche de renseignements.

Les frères et sœurs de moins de 18 ans ne peuvent récupérer les enfants qu'après accord écrit de la directrice et dans des cas exceptionnels.

Pour des raisons de sécurité et de service le portail sera définitivement clos à 08h30.

Pour les enfants ayant des rendez-vous et des suivis extra-scolaires durant les heures de classe, il est scrupuleusement demandé aux parents de chercher et/ou de ramener les enfants uniquement durant la récréation, et ce pour des raisons de service et de sécurité.

En cas de rendez-vous orthophoniques, merci d'informer la maîtresse pour arranger au mieux l'organisation de la classe.

b) Présence scolaire

➡ **Absence enfant** : contacter l'école **le matin même** au 03.88.32.37.93 pour excuser l'absence (laisser un message vocal le cas échéant) ou par mail à l'adresse : maternelle.scheppler@gmail.com

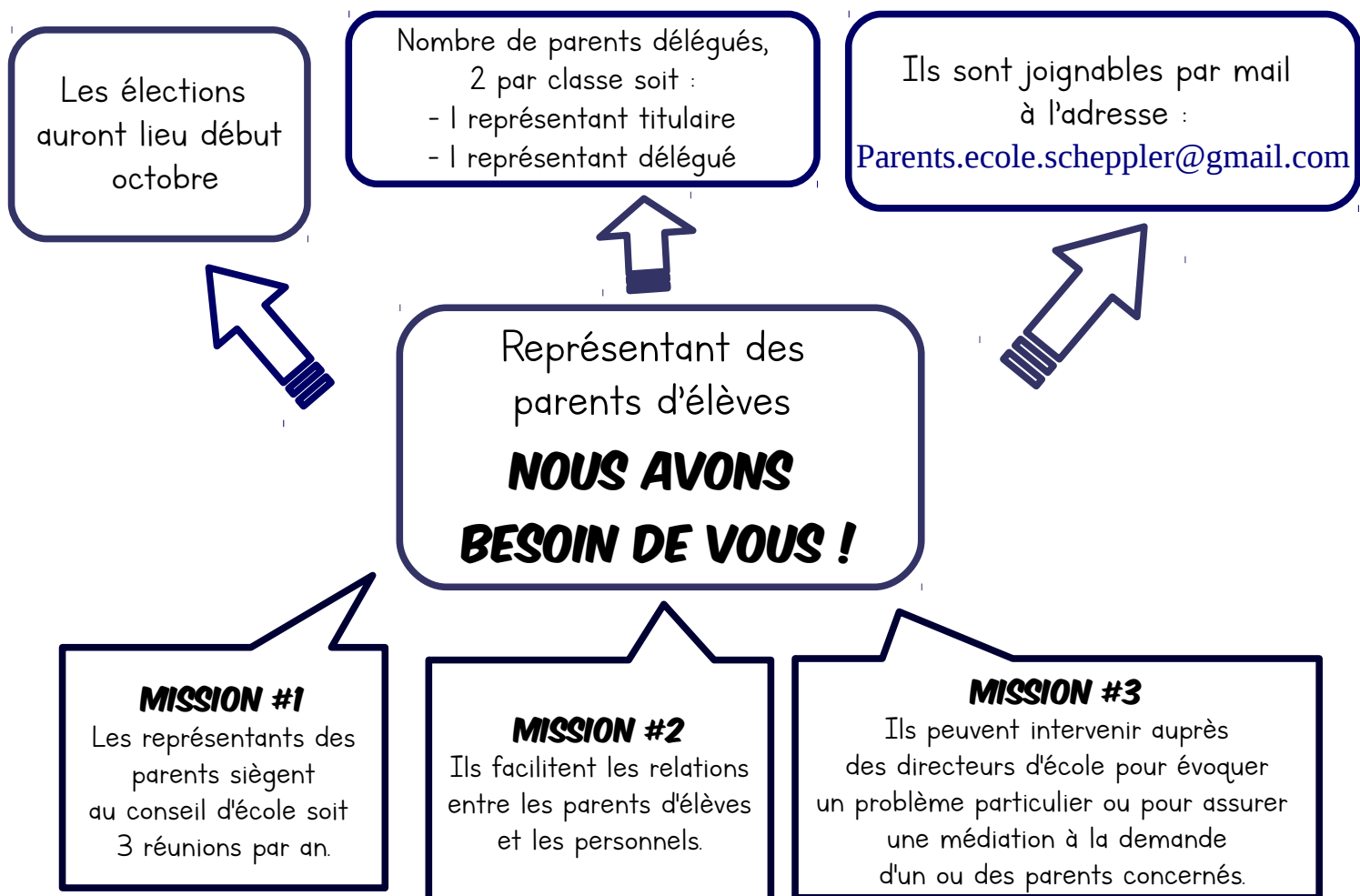
➡ **Absence des enseignants** : la directrice informe les parents par MAIL de l'absence de l'enseignant le plus tôt possible et de la conduite à tenir.

- Dans le cas où un remplaçant est disponible, les enfants sont accueillis comme d'habitude.
- Dans le cas où aucun remplacement n'est possible, nous conseillons aux parents de garder les enfants, ou de trouver un moyen de garde. S'il n'y a pas de possibilité de garde, les enfants seront accueillis et répartis dans les autres classes pour la journée.

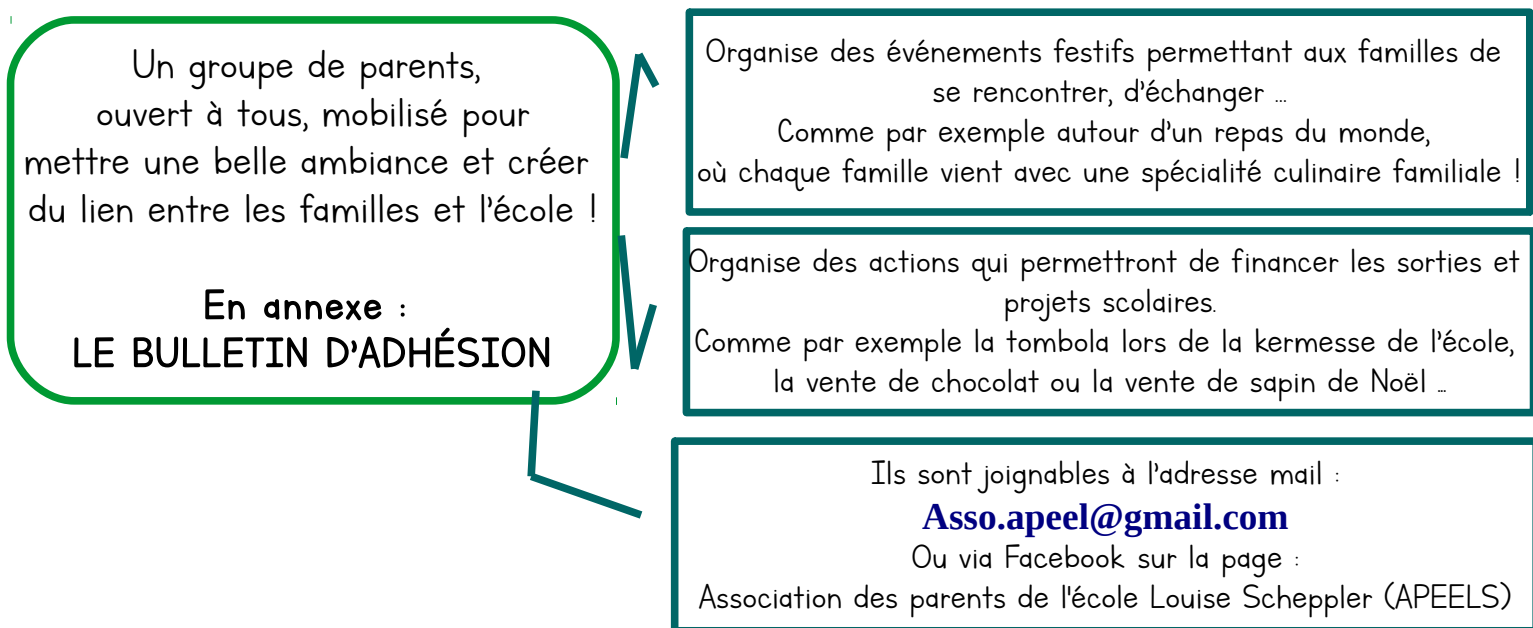
c) Sorties scolaires

- ✓ Les sorties n'ont lieu qu'en fonction des projets de classe ou d'école initiés par l'enseignant.
- ✓ 2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire pour 8.
Si trop peu de parents se mobilisent pour accompagner une sortie, elle sera annulée.
- ✓ Les transports sont pris en charge par la mairie, l'association APEELS des parents d'élèves prennent en charge une petite partie du coût pour réduire au maximum les frais et une petite participation financière peut être demandée aux familles.

d) Élections des représentants de parents d'élèves



e) L'association des parents d'élèves de l'école Louise Scheppler – APEELS

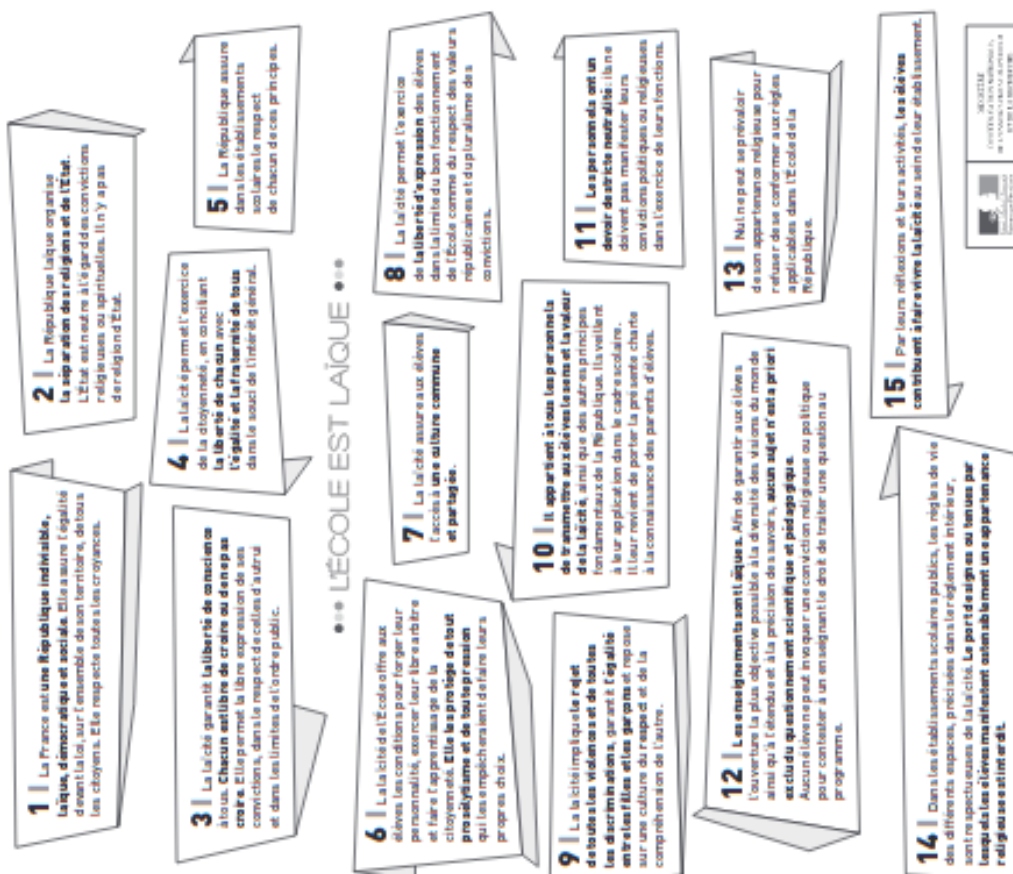


f) La charte de la laïcité à l'école

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

*** LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ***



Pour plus d'informations « La charte de la laïcité »

<https://eduscol.education.fr/cid46673/ressources-nationales.html>

h) La charte de la co-éducation

LA CHARTE DE LA COEDUCATION

Comment renforcer de bonnes relations école-parents pour la réussite des enfants

La Charte départementale des relations école/parents a été réalisée par la mission coéducation DSDEN Education nationale et les partenaires territoriaux associés dans le cadre des actions du schéma départemental.



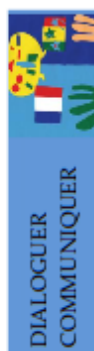
**ACCUEILLIR
SE CONNAÎTRE
SE RECONNAÎTRE**

Pour une scolarité réussie des élèves, il est important que toutes les personnes qui s'en occupent puissent se rencontrer, se connaître et se reconnaître (parents, enseignants, éducateurs, Absen, animateurs...)



SE RENCONTRER

Il est important d'entretenir et de développer des lieux et des temps de rencontres entre parents et professionnels : rencontres avec ou sans rendez-vous, officiels ou conviviaux.



**DIALOGUER
COMMUNIQUER**

Pour la réussite scolaire des élèves, il est important qu'un dialogue constructif et bienveillant puisse se mettre en place entre les parents et les enseignants.



**ASSOCIER
COOPÉRER**

L'association et la coopération à la vie de l'école facilitent la construction de projets communs. Ceci permet des liens de confiance entre les parents et l'école.



**INFORMER
EXPLIQUER
CLARIFIER**

Pour la réussite de tous les élèves, l'école rend lisible son fonctionnement, son enseignement et ses choix pédagogiques.



**ANALYSER
CHERCHER DES SOLUTIONS
ENCOURAGER**

Parents et enseignants s'associent pour rechercher et trouver ensemble des solutions pour la réussite de l'élève.



Pour plus d'information « Co-éducation, école-parents » :

http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/actions/?page_id=1794

h) Le règlement intérieur de l'école

Voici le règlement intérieur pour la rentrée 2019-2020, il sera présenté et soumis au vote lors du premier conseil d'école qui se déroulera au courant du mois d'octobre.

Ce règlement a été établi dans le cadre des décrets et arrêté qui encadrent la vie des établissements scolaires. Conçu dans l'intérêt des enfants, il a pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'école et la sécurité des personnes qui y travaillent.

1. Admissions

La directrice procède à l'admission sur présentation par la famille :

- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- du livret de famille
- du carnet de santé

En cas de changement d'école, un certificat de radiation de l'école d'origine doit être présenté.

2. Fréquentation et obligations scolaires :

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'une fréquentation régulière.

Aucun enfant ne doit venir seul à l'école.

L'inscription engage aussi au respect des horaires.

3. Horaires des lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 8h10 - 08h30 / 11h40

Après-midi : 13h40 / 16h10

4. Accueil et sortie

- L'école ouvre ses portes à 8h, 11h30 ; 13h30 et 16h.

Ces horaires doivent être respectés.

- La porte d'entrée est fermée à 8h30 et 13h40.
- Les retardataires (après 8h30) ne seront plus admis à l'école. De même qu'il ne sera pas toléré de retards à 11h40 et 16h10. Si tel est le cas, la **directrice convoque les parents, la police (en cas d'enfant non récupéré) et avertit l'inspecteur.**
- Les élèves sont récupérés par les parents ou par toute personne responsable nommément désignée par eux.

5. Education et vie scolaire

- La constitution des classes est faite par la directrice après concertation en conseil des maîtres.
- L'école maternelle joue un rôle primordial dans la socialisation de l'enfant. Tout doit être mis en œuvre pour que son épanouissement soit favorisé. Quand le comportement d'un enfant traduit une évidente inadaptation au milieu scolaire, la situation de l'enfant est soumise à l'examen de l'équipe éducative à laquelle le médecin scolaire et le psychologue scolaire participent.
- **En cas de dégradation d'objets ou de livres de l'école, la famille s'engage à les remplacer ou à les rembourser.**

6. Santé-hygiène-environnement

- Les enfants accueillis à l'école maternelle doivent être dans un état de santé et de maturation physiologique compatibles avec la vie collective en milieu scolaire.
- Un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** sera élaboré avec le médecin traitant et le médecin scolaire pour les enfants ayant des pathologies entraînant la prise de médicament à l'école.
- Les enseignants ne peuvent donner de médicament aux enfants hors cadre du PAI. Il est donc interdit d'apporter ou de déposer

des médicaments à l'école

- Les enfants accueillis à l'école maternelle doivent être dans un état de santé et de maturation physiologique compatibles avec la vie collective en milieu scolaire.
- Un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** sera élaboré avec le médecin traitant et le médecin scolaire pour les enfants ayant des pathologies entraînant la prise de médicament à l'école.
- Les enseignants ne peuvent donner de médicament aux enfants hors cadre du PAI. Il est donc interdit d'apporter ou de déposer des médicaments à l'école.
- Un enfant malade sera remis à sa famille.
- Il est obligatoire de signaler les **maladies contagieuses** ainsi que les motifs d'absences prolongées.
- Toute **allergie** découverte doit être signalée.
- La présence récurrente de **poux** nécessite un examen régulier de la chevelure des enfants par les familles qui ont obligation de traiter et d'avertir l'école.
- Le **goûter** sur le temps scolaire est supprimé.

7. Sécurité

- Les **objets jugés dangereux** sont interdits à l'école (billes, canifs, briquets, allumettes, chewing-gum, sucettes, bonbons, cacahuètes et tout objet tranchant..).
- Dans le **contexte de vigilance actuel**, le respect des horaires d'entrée et de sortie est strictement impératif.
- Toute personne étrangère au service est priée de se présenter avant de pénétrer dans les locaux de l'école.
- Il est vivement déconseillé de faire porter des bijoux de valeur aux enfants.
- Les **poussettes et les tricycles** ne sont pas autorisés dans le bâtiment et ne peuvent être stationnés dans l'enceinte de l'école toute la journée.
- Des **exercices de sécurité** ont lieu suivant la réglementation en vigueur.

8. Assurances

Les parents auront vérifié que leur enfant est correctement assuré à savoir : **responsabilité civile** (au cas où il casse ou abîme quelque chose) et **individuelle accident** (au cas où il se blesse lui-même)

9. Relation entre la famille et les enseignants

- Des **réunions** entre enseignants et parents sont proposées au début et milieu de chaque année scolaire. Sur demande de la famille, de l'enseignant ou de la directrice, des rendez-vous individuels peuvent être sollicités.
- La transmission des informations se fait par un **cahier de liaison**.
- Un **Conseil d'école** se réunit trois fois par année scolaire pour réfléchir à la vie de l'école et résoudre les problèmes qui s'y posent.

Règlement intérieur révisé lors du premier conseil d'école de l'année 2019-2020